



PROCEDURE ADAPTEE (Articles R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Annonce intégrale parue au B.O.A.M.P. sous le n° 21-149450

ORGANISME ACHETEUR :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E-mail : marche@biarritz.fr

OBJET DE LA CONSULTATION :

**Accord-cadre à bons de commande pour l'achat de denrées alimentaires
« Laitages - Beurre - Œufs - Fromages - Charcuteries entières et prédécoupées »
destinées aux restaurants scolaires et à l'A.L.S.H. gérés par la Ville de Biarritz.**

Minimum et maximum susceptibles d'être commandés pendant la durée de l'accord-cadre : minimum : 28 000 € T.T.C. - maximum : 84 000 € T.T.C.

Les candidats devront fournir des échantillons (conditions décrites dans le règlement de la consultation).

DUREE DE L'ACCORD CADRE :

L'accord-cadre sera conclu pour l'année 2022.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : <https://demat-ampa.fr>

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des candidatures est fixée au 29 novembre 2021 à 16 h 00, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le dépôt des candidatures doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).